

<p>Commune de MESQUER (Loire-Atlantique) Conseil Municipal du</p> <p>Lundi 8 juillet 2024</p>	<p>DATE DE CONVOCATION : 27 JUIN 2024 DATE D’AFFICHAGE : 2 JUILLET 2024</p> <p>Nombre de Conseillers en exercice : 19 Nombre de Conseillers présents : 15 Nombre de Conseillers votants : 17</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

L’an deux mil vingt-quatre, le lundi 8 juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie de MESQUER, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BERNARD, Maire.

Présents : Messieurs Thierry GUYON, Éric ROULIER, Mesdames Catherine FOUCAULT (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Nicolas CITEAU), Chantal LEYE (ayant pouvoir de voter au nom de Monsieur Rémy CHATTON), adjoints et Madame Aurélie RIALANT-BESLAND, Monsieur Yves LEBEAUPIN, Madame Delphine JOFFRAUD, Madame Monique TATTEVIN, Monsieur Gilles CHASSIER, Madame Estelle HERVY, Mesdames Bernadette BROSSEAU et Anne GROLEAU, Monsieur Jean-Pierre BUCHEL et Monsieur Joël NEVEUX, conseillers municipaux.

Absents excusés : Monsieur Rémy CHATTON, Madame Anne-Gwenn ALEXANDRE, Monsieur Nicolas CITEAU

Absent : Monsieur Yves LINGER

Pouvoirs : Monsieur Rémy CHATTON a donné pouvoir à Madame Chantal LEYE et Monsieur Nicolas CITEAU a donné pouvoir à Madame Catherine FOUCAULT

Monsieur Thierry GUYON a été élu secrétaire de séance.

TARIFS DE LA SAISON CULTURELLE 2024/2025

Le service culture – animation programme différents spectacles dans la salle de l’Artymès. Il convient donc de fixer la tarification des spectacles qui seront proposés au public pour la saison culturelle 2024/2025.

Il est rappelé que la saison culturelle 2024 / 2025 se déroule de septembre 2024 à juin 2025. Dans cette grille tarifaire se trouve des tarifs variables en fonction de l’âge, de la situation sociale des spectateurs mais aussi pour les personnes prenant des abonnements. L’objectif affiché par la municipalité a toujours été de favoriser l’accès à la culture pour tous.

Cette politique tarifaire a permis de fidéliser un public, d’affirmer la notoriété de notre salle l’Artymès tout en augmentant le nombre de spectateurs.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les tarifs pour la saison culturelle 2024/2025

Pièce jointe : tarifs de la saison culturelle de l’Artymès 2024/2025

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, les tarifs de la saison culturelle 2024/2025 du service culture - animation conformément au tableau joint à la présente délibération.

Reçu au contrôle de légalité
le 09/07/2024
Publié ou notifié
le 15/07/2024
Le Maire.

Jean-Pierre BERNARD
Maire



Salle l'Artymès - Saison culturelle 2024-2025

TARIFS

Abonnement (3spectacles minimum)				
	A	B	C	D (tarif unique selon spectacle)
Tarif plein	30,00	22,00	12,00	8,00
Tarif réduit	25,00	18,00	10,00	5,00
Moins de 12 ans	18,00	10,00	5,00	3,00
Hors abonnement				
	A	B	C	D (tarif unique)
Tarif plein	32,00	25,00	15,00	10,00
Tarif réduit	28,00	20,00	12,00	8,00
Moins de 12 ans	20,00	12,00	8,00	5,00
				7,00 (fest-noz)

Le tarif D ne s'applique pas à l'abonnement

Le tarif réduit s'applique à toute personne de moins de 18 ans, étudiant de moins de 25 ans, demandeurs d'emploi ou bénéficiaire de minima sociaux